

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2008024

Signataire : PG/CF

OBJET :Avenant n° 1 à la convention avec le Groupement Régional de Santé Publique dans le cadre de l'action de "Sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux problèmes de toxicomanie"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article n° 2005-1234 du 26 septembre 2005 relatif aux groupements régionaux de santé publique,

Vu le Plan Régional de santé publique d'Île-de-France approuvé par arrêté du Préfet de région le 10 mai 2006,

Considérant que la ville d'Aubervilliers mène depuis plusieurs années des actions de santé publique, notamment de prévention contre les conduites à risques,

Considérant qu'il y a lieu de reconduire l'action en 2008,

Considérant que cette année le Groupement Régional de Santé Publique subventionne l'action à hauteur de 12.000 euros,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Autorise monsieur le Maire à solliciter auprès du Groupement Régional de Santé Publique une subvention de 12.000 euros pour la prorogation de l'action « Sensibilisation des jeunes d'Aubervilliers aux questions de toxicomanie » en 2008 et à signer l'avenant n° 1 à la convention du 13 décembre 2007 déterminant les conditions de versement de ladite subvention.

Le Maire